

# Contour des activités métropolitaines supérieures : une lecture nouvelle

Pour réaliser cette étude, l'Insee et Bordeaux Métropole ont engagé une réflexion spécifique pour déterminer les secteurs d'activités stratégiques au développement économique des métropoles.

Une approche nouvelle au croisement des secteurs d'activités et des fonctions métropolitaines (*encadré page suivante*) a permis d'identifier un ensemble d'activités économiques supérieures caractéristiques des métropoles françaises que l'on dénomme « activités métropolitaines supérieures (AMS) » (*définitions et méthode*).

## 1 L'ensemble des activités métropolitaines supérieures est constitué de quatre segments

Les activités métropolitaines supérieures en A88, par segment

Segment	Secteur d'activité*
Le high-tech industriel (HTI)	20 Industrie chimique
	21 Industrie pharmaceutique
	26 Fab.de produits informatiques, électroniques et optiques
	27 Fabrication d'équipements électriques
	28 Fabrication de machines et d'équipements n.c.a
	29 Industrie automobile
Le high-tech services (HTS)	30 Fabrication d'autres matériels de transport
	58 Édition
	62 Programmation, conseil et autres activités informatiques
	63 Services d'information
Services aux entreprises à forte intensité en connaissance (Sefic)	72 Recherche-développement scientifique
	59 Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale
	60 Programmation et diffusion
	61 Télécommunications
	63 Services d'information
	69 Activités juridiques et comptables
	70 Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion
	71 Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques
	73 Publicité et études de marché
	74 Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
78 Activités liées à l'emploi	
Services financiers (SF)	82 Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises
	95 Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques
	64 Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
	65 Assurance
	66 Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance

\* Nomenclature agrégée 2008 - A88

En bleu : une partie du secteur en A88 : certaines activités au niveau le plus détaillé (A732) sont exclues du champ des activités métropolitaines supérieures.

Les activités de recherche-développement des universités sont exclues du champ des activités métropolitaines supérieures.

De même, le secteur de la Défense est hors champ.

Source : Insee

Cette approche s'inspire des travaux réalisés dans le cadre de la théorie de la connaissance par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et Eurostat. Fondées sur l'intensité de la recherche et développement et le niveau technologique des activités, ces investigations ont abouti à une classification européenne des secteurs de haute technologie et à forte intensité en connaissance. L'Insee a procédé à une sélection plus fine de ces activités afin d'adapter cette nomenclature OCDE/Eurostat aux spécificités économiques de la France métropolitaine.

Ont été sélectionnés les codes APE pour lesquels, en 2010, la part de cadres est supérieure ou égale à 20 % en France et pour lesquels :

- dans le cas du high-tech, la part des cadres de la fonction « Conception-Recherche » est supérieure ou égale à 30 % ;
- dans le cas des activités de services à forte intensité en connaissance, la part des cadres des fonctions « Conception-Recherche » ou « Prestations intellectuelles » est supérieure ou égale à 30 %.

Les activités métropolitaines supérieures relèvent donc de plusieurs domaines d'activités : l'industrie manufacturière de haute technologie, les services aux entreprises de haute technologie ou à forte intensité en connaissance et les services financiers (*figure 1*).

## Le high-tech industriel - HTI

Avec 10 100 emplois, quasiment tous salariés, c'est le plus petit segment du secteur (14,7 % des emplois) (*figure 2*).

### L'université emploie plus de 3 000 chercheurs – enseignants-chercheurs\* sur Bordeaux Métropole

Au sein de l'Université dans Bordeaux Métropole, les chercheurs et enseignants-chercheurs sont plus de 3 000, structurés au sein de 115 unités de recherche.

La région Aquitaine est particulièrement active en matière de publications scientifiques. En effet, on note un niveau de 26 publications pour 100 chercheurs, chiffre supérieur à celui de régions comme Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes. En revanche, son potentiel technologique reste sous-exploité, avec 330 brevets publiés en 2009, chiffre en deçà des valeurs observées dans d'autres régions.

Le secteur de la santé constitue le principal domaine de publications, faisant de cette filière l'un des vecteurs d'excellence et de rayonnement de la recherche de la métropole bordelaise.

\*Ces emplois sont exclus du champ des activités métropolitaines supérieures

Source : Agence d'Urbanisme de Bordeaux Métropole Aquitaine – A'urba - « Atlas 2012 de l'enseignement supérieur de la métropole bordelaise »

## 2 Dans Bordeaux Métropole, 69 000 personnes travaillent dans les activités métropolitaines supérieures

L'emploi des activités métropolitaines supérieures en 2011, par segment et territoire

Segment	Bordeaux Métropole		Ensemble des 13 TGAU de province		France de province		France métropolitaine	
	Emplois	Part (%)	Emplois	Part (%)	Emplois	Part (%)	Emplois	Part (%)
High-tech industriel	10 104	14,7	165 505	17,5	465 221	20,9	617 888	17,2
High-tech services	12 484	18,1	194 010	20,6	315 069	14,1	571 221	15,9
Services aux entreprises à forte intensité en connaissance	26 955	39,1	377 857	40,1	896 763	40,2	1 512 773	42,2
Services financiers	19 393	28,1	205 292	21,8	552 108	24,8	885 452	24,7
<b>Total</b>	<b>68 936</b>	<b>100,0</b>	<b>942 663</b>	<b>100,0</b>	<b>2 229 161</b>	<b>100,0</b>	<b>3 587 335</b>	<b>100,0</b>

TGAU : très grandes aires urbaines

Source : Insee, Recensement de la population 2011, exploitation complémentaire

Ses salariés se répartissent dans une trentaine d'activités (au niveau le plus détaillé A732) mais les plus gros contingents (*figure 3*) travaillent dans la construction aéronautique et spatiale, la fabrication d'équipements d'aide à la navigation, l'industrie pharmaceutique et la fabrication d'équipements électriques.

### Le high-tech services - HTS

Au sein de ce segment, deux activités principales concentrent l'essentiel des emplois : l'activité « programmation, conseil et autres activités informatiques » emploie plus d'une personne sur deux (56 %), l'activité de la recherche et développement scientifique (hors personnel des universités) plus d'une sur quatre (27 %). Les activités des services d'information et celles d'édition (de logiciels, d'outils de développement, de jeux électroniques) complètent le segment. Les indépendants, en faible nombre, œuvrent surtout dans la programmation informatique.

### Services aux entreprises à forte intensité en connaissance - Sefic

Presque 27 000 personnes travaillent en 2011 dans ce qui constitue, avec quatre emplois sur dix, le plus gros segment des AMS de la métropole bordelaise. Les Sefic comptent une trentaine d'activités, dont les plus importantes sont l'ingénierie et les études techniques, les télécommunications, les activités juridiques, comptables, d'architecture, le conseil pour les affaires et les sièges sociaux.

Les professions libérales en composent une part significative, de l'ordre d'un cinquième.

### Services financiers - SF

En volume d'emplois, les services financiers forment le deuxième segment du secteur, avec près de 20 000 emplois en 2011. Intermédiations monétaires, activités des agents et courtiers d'assurances, assurances, distribution de crédit et activités des sociétés holding rassemblent la plupart des effectifs.

Les non-salariés sont peu nombreux et travaillent surtout dans les assurances et dans le support juridique de gestion de patrimoine.

## 3 Les cinq plus grands établissements des activités métropolitaines supérieures de Bordeaux Métropole par segment au 31 décembre 2011

Segment	Établissement	Effectifs salariés
High-tech industriel (HTI)	Airbus defence and space SAS (ex Astrium SAS)	1 379
	Herakles (ex Snecma Propulsion Solide)	1 298
	Dassault Aviation	1 246
	Thales Systèmes Aéroportés SA	1 033
High-tech services (HTS)	Thales Avionics	994
	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)	1 298
	Logica France	650
	Atos Intégration	571
Services aux entreprises à forte intensité en connaissance (Sefic)	Sogeti France	428
	Sage	359
	Gestion et Services Groupe Cofinoga Gie	1 928
	Bouygues télécom	739
Services financiers (SF)	Free	489
	Orange (ex France Télécom) - Eysines	488
	Orange (ex France Télécom) - Pessac	484
	Caisse des dépôts et consignations	1 195
Services financiers (SF)	Caisse d'épargne et de prévoyance Aquitaine	439
	Axa France Iard	432
	Caisse régionale Crédit agricole mutuel Aquitaine	431
	Groupama Gan Vie	412

Source : Insee, Clap 2011

### Une autre approche complémentaire aux AMS : les cadres des fonctions métropolitaines (CFM)

#### L'analyse fonctionnelle des emplois

Agriculture, industrie, commerce et services : l'emploi est souvent décrit à travers le prisme des secteurs d'activité. Une autre approche complémentaire est possible en partant des professions détaillées (PCS) et en les regroupant par grandes fonctions. Ces fonctions sont transversales aux secteurs d'activité et au statut (public ou privé) et peuvent associer plusieurs niveaux de qualification. Ainsi, un ingénieur de recherche ou un cadre d'études peuvent exercer la même fonction de conception dans une entreprise industrielle, dans un établissement de recherche (public ou privé) ou dans une société de services. De même, un responsable d'entrepôt remplira sensiblement la même fonction logistique, qu'il travaille dans une entreprise de transports, dans une unité de production industrielle, dans un supermarché. Cette approche par fonction permet de mieux rendre compte de la transformation des emplois.

La grille d'analyse fonctionnelle des emplois :

[www.insee.fr](http://www.insee.fr) - Thème Économie générale - Données détaillées

#### Les cinq fonctions métropolitaines et les cadres des fonctions métropolitaines (CFM)

Certaines fonctions comme la gestion, la conception-recherche, les prestations intellectuelles, la culture-loisirs et le commerce interentreprises sont spécifiquement présentes dans les grandes aires urbaines. Elles sont qualifiées de « métropolitaines », c'est-à-dire propres aux grandes métropoles françaises. Au sein de ces fonctions, la part des cadres des fonctions métropolitaines (cadres ou chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus) peut être considérée comme un indicateur pertinent du rayonnement décisionnel des agglomérations ou de leur insertion dans l'économie de la connaissance.